



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN

EcoClip

Partage ta vision du DD^{*} en 2D

** DD : Développement Durable*

PRESENTATION GENERALE

Le projet ISLANDS

ISLANDS est un projet de la Commission de l'océan Indien, financé par l'Union européenne. Il vise à contribuer au développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) de la région de l'Afrique Orientale et Australe et de l'Océan Indien (AfOA-OI) par l'élévation du niveau social, économique et environnemental de ses pays membres ainsi qu'une meilleure intégration régionale.

Les activités du projet se déroulent dans 6 pays : Union des Comores; France (La Réunion); Madagascar; Maurice; Seychelles; Zanzibar (Tanzanie).

En parallèle de ses actions de coopération et de développement, ISLANDS a choisi de mener des actions d'Education au Développement Durable (EDD) auprès de différents publics dont les adolescents.

Le concours

Le Concours vidéo «EcoClip» invite les jeunes - mais aussi les groupes et les associations de jeunes de 16 à 25 ans à s'exprimer à travers de petits films sur leur vision du Développement Durable ou sur les meilleures pratiques en vigueur dans leur île en termes de Développement Durable. 5 candidats par pays seront sélectionnés sur présentation d'un synopsis. Ils seront ensuite encadrés par des professionnels de l'audiovisuel qui les aideront à réaliser leurs productions. Ils recevront également un téléphone portable équipé d'une caméra.

Le lauréat de chaque pays participera à la prochaine édition du festival international du court métrage de Maurice "Ile courts" - (<http://porteursdimages.org/ilecourts/fr/>). Les films réalisés seront également diffusés dans des festivals régionaux et internationaux.

Le développement durable

« Un développement durable doit répondre à nos besoins présents, sans que cela empêche les générations du futur de répondre aux leurs* . »

Il concerne les domaines suivants :

- Social,
- Environnemental,
- Economique,
- Culturel.

* 1987 - Rapport Bruntland

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLEMENT 2015

1

NOS PARTENAIRES



2

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les films doivent être des court-métrages sur le thème du **Développement Durable**. Les participants d'une île doivent en posséder la nationalité. Les candidatures des jeunes originaires des îles nationales autres que : Grande Comores (Comores) ; Maurice ; Unguja (Zanzibar) ; Mahé (Seychelles) sont vivement encouragées.

Les participants sélectionnés s'engage à suivre la formation qui leur sera offerte dans son intégralité et à mener à terme la production et la réalisation de leur projet de court métrage dans le cadre du concours. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Genre : Les participants ont libre choix du genre de leur production. Ainsi, cette dernière peut être une fiction, un documentaire, une animation 2D, un clip musical.

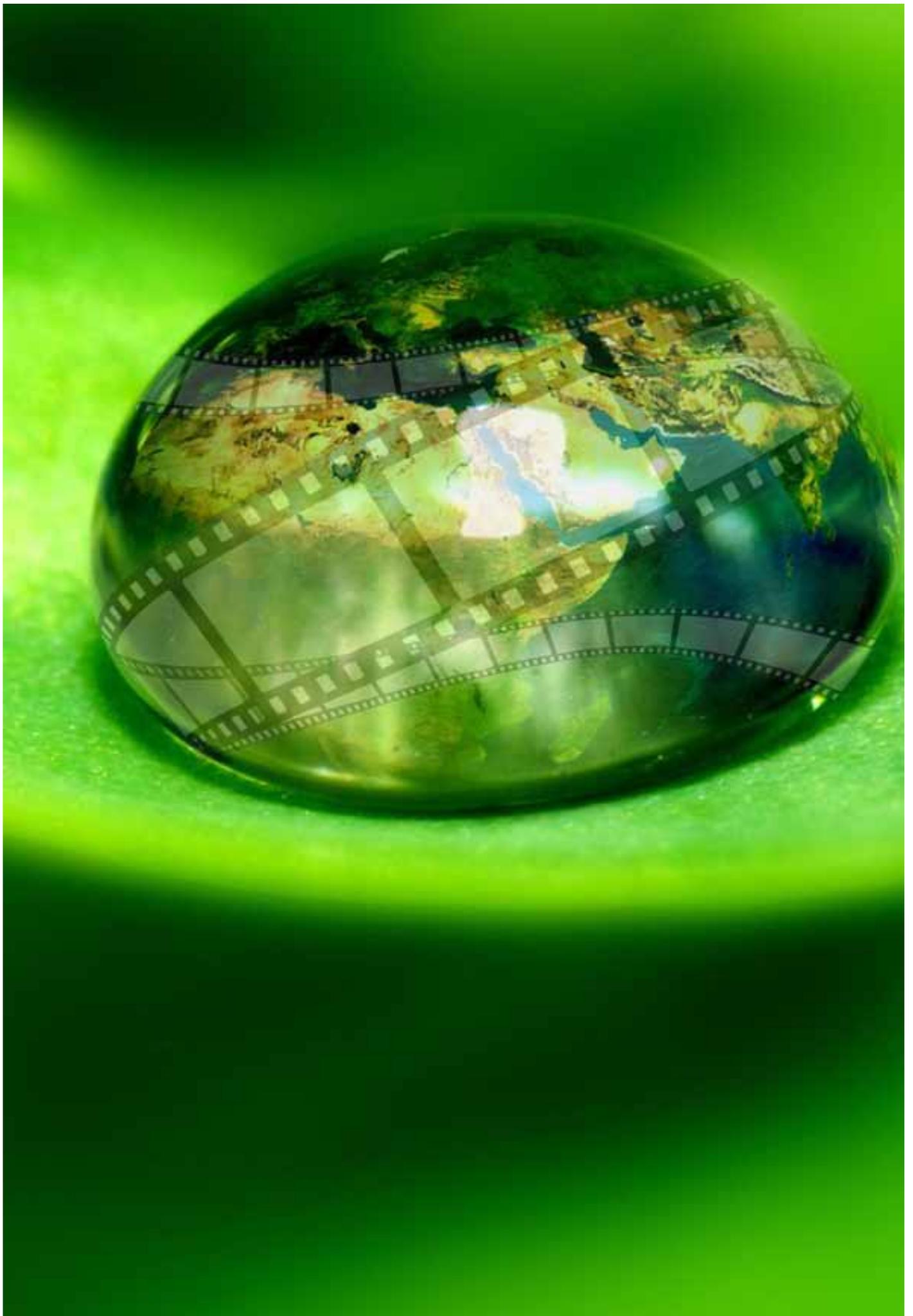
Durée : La durée des films est de maximum 3 minutes.

Age : Le concours est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.

Formats : Les films doivent être délivrés aux formats **.MPEG4 / .MOV / AVI**.

Langue : Les films peuvent être réalisés en Français, Anglais, ou langues nationales avec sous-titres en anglais ou en français.

Les participants devront également remettre une copie du master aux organisateurs du concours.



CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLEMENT 2015

3

CRITERES DE SELECTION ET MODALITES

Suite à la demi-journée d'information sur le concours qui comprendra une présentation du projet et de la thématique, les jeunes disposeront d'un délai pour proposer leurs synopsis qu'ils soumettront le **31 janvier 2015** au contact qui leur sera donné lors de la réunion d'information.

A titre d'exemple, des courts métrages réalisés sur le Développement Durable seront présentés ainsi qu'une introduction sur le processus relatif à la création d'un film.

Les projets seront étudiés par un comité constitué de professionnels et **5 candidats** par pays seront sélectionnés.

Ces candidats bénéficieront de l'encadrement de professionnels de l'audio-visuel pour réaliser leur production.

Les productions réalisées seront soumises à un jury d'expert qui choisira le lauréat.

Catégorie candidat libre : Afin de donner une chance à tous nous accepterons également les productions libres soumises par les jeunes de la région, ces dernières entrant dans une autre catégorie.

Ces productions seront réalisées de manière autonome et soumises aux différents jurys. La date de remise est la même que celle donnée aux candidats qui seront pris en charge.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLEMENT 2015

4

PRIX

Les 5 candidats sélectionnés recevront tous un téléphone portable équipé d'une caméra ainsi qu'une formation et un encadrement dispensés par des professionnels de l'audio-visuel.

De plus, les lauréats seront pris en charge pour assister à la prochaine édition du Festival Ile court (<http://porteursdimages.org/ilecourts/fr>) de l'île Maurice où leurs productions seront diffusées et où ils participeront à différents ateliers.

Selon les partenariats établis les courts métrages pourront être diffusés dans d'autres festivals régionaux ou internationaux.

Date limite : La date limite pour l'envoi des œuvres est fixée au **20 avril 2015**.

Soumission : Les soumissions sont limitées à un film par auteur ou groupe de jeunes (maximum trois personnes).

Les lauréats de la catégorie candidat libre se verront offrir un autre prix.

5

JURY

Dans chaque île, un jury d'expert sera chargé d'évaluer les productions et de nommer le lauréat.

Les films seront jugés en fonction du thème, du traitement choisi et des moyens utilisés pour présenter le thème. Le jury fondera notamment ses décisions sur les critères suivants pour le premier prix :

- (a) Originalité
- (b) Compréhension, traitement et mise en valeur de la thématique liée au Développement Durable
- (c) Narration ou dialogue soutenant le thème
- (d) Qualité et choix des images
- (e) Qualité de la piste sonore

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLEMENT 2015

6

AUTORISATION

La COI/ISLANDS se réserve le droit d'utiliser les films primés comme support dans ses activités de communication et de sensibilisation et ce pour une durée illimitée, dans le monde entier et sur tout type de média (sites Internet, chaînes youtube, réseaux sociaux, etc.)

Certaines mentions obligatoires au générique seront communiquées aux participants qui s'engagent à les insérer dans leurs productions.

7

SELECTION ET JURIDICTION

La participation au Concours vidéo « EcoClip » implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

8

DISPOSITIONS GENERALES

Les auteurs qui soumettent une œuvre déclarent qu'ils possèdent tous les droits, dont les droits à l'image des personnes figurants dans le film et les droits musicaux, et que le film peut être diffusé. Ils déclarent également avoir obtenu toute autorisation quant à l'utilisation des images incluses dans l'œuvre.

Les organisateurs du concours peuvent prendre des décisions relatives à des questions non prévues dans le présent règlement. En cas de non-respect du règlement les organisateurs se réservent le droit de remettre en cause et d'annuler la participation au concours.

Pour toute information : virginie.torrens@coi-ioc.org